



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
Hebdos régionaux de la Capitale-Nationale

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 22 MAI 2013

Québec, le **13 mai 2013** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Anne-Marie Parent qui est secondée par le commissaire Denis Bourret, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec* par la Commission de la capitale nationale du Québec. L'audience publique aura lieu à compter du **mercredi 22 mai 2013 à 19 h** et se tiendra à l'**Hôtel Universel, salle Universel B**, situé au **2300, chemin Sainte-Foy à Québec**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **mardi 18 juin 2013 à 19 h**, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 20 septembre 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque Charles-H. Blais, 1445, avenue Maguire, Québec.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Karine Lavoie, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : promenade-samuel-de-champlain-phase3@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec* par la Commission de la capitale nationale du Québec.

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 536
promenade-samuel-de-champlain-phase3@bape.gouv.qc.ca

Fiche technique jointe

Le projet

La Commission de la capitale nationale du Québec souhaite procéder à l'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre le parc de la Jetée (côte de Sillery) et la côte Gilmour à Québec sur une distance de 2,5 km. Ce projet serait réalisé sur des terres appartenant en majorité à la Commission de la capitale nationale du Québec.

Le projet, qui consiste à aménager un nouvel accès public au fleuve, nécessiterait notamment :

- le déplacement de la voie ferrée du CN en bordure de la falaise ;
- le démantèlement du tunnel ferroviaire existant et son remplacement par un passage à niveau sécuritaire ;
- la démolition du viaduc et du mur de soutènement sur le boulevard Champlain ;
- la construction d'un tunnel sous la nouvelle voie ferrée pour le passage du sentier piétonnier et de la piste cyclable ;
- l'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'un sentier piétonnier sur une distance de 2 km ;
- le déplacement du boulevard Champlain vers le nord entre la côte de Sillery et le viaduc à démolir et vers le sud entre le viaduc à démolir et l'entrée ouest de la marina ;
- des travaux de décontamination des sols ;
- la reconstruction à neuf des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial entre la côte de Sillery et l'entrée ouest de la marina ;
- la réfection et la reconstruction du revêtement de pierres sur la rive entre la côte de Sillery et le Yacht Club de Québec sur une longueur de 1 260 m ;
- la réfection du brise-lames ouest du Yacht Club de Québec ;
- l'aménagement d'une promenade sur le quai Frontenac ;
- l'aménagement des rives, d'une plage et du marais de l'anse Saint-Michel ;
- l'aménagement d'un plan d'eau, d'un miroir d'eau et de jeu de fontaines ;
- l'aménagement d'une aire de services et d'un escalier donnant accès à la plage ;
- l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour les kayakistes et les adeptes du nautisme ;
- l'aménagement d'une promenade constituée de plusieurs segments de trottoirs de bois surplombant l'anse Saint-Michel ;
- l'aménagement d'aires de jeu et d'autres commodités ;
- l'aménagement d'un stationnement de 350 cases au pied de la côte de Sillery sur des anciens terrains municipaux, d'un stationnement de 250 cases dans le secteur du Yacht Club de Québec et l'introduction de bandes de stationnement en parallèle le long du boulevard Champlain ;
- l'installation de mobilier urbain sur l'ensemble du projet ;
- la réalisation de travaux d'aménagement paysager.

Le coût du projet est estimé à environ 80 M\$ et les travaux se dérouleraient sur une période de quatre ans entre 2014 et 2017 inclusivement.